



BVMAC
BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES
DE L'AFRIQUE CENTRALE



Appel d'offres restreint
N°/017/10/BVMAC/DSI/11-24

**Appel d'offre pour la mise en place d'une liaison
spécialisée pour Bourse des Valeurs Mobilières de
l'Afrique Centrale (BVMAC)**

Maître d'Ouvrage : BVMAC

TERMES DE REFERENCE



TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	3
1.1. Présentation de la BVMAC.....	3
1.2. Objectifs du projet	3
2. DEFINITION DES TRAVAUX	4
3. METHODOLOGIE ET LIVRABLES.....	6
3.1. Méthodologie et planification	6
3.2. Livrables	6
3.3. Garantie.....	6
3.4. Support & Assistance utilisateur.....	7
4. MODALITES DE SOUMISSION.....	7
4.1. Constitution des offres	7
4.2. Transmission des offres.....	7
5. MODALITES DE TRAITEMENT DES OFFRES.....	8
5.1. Critères d'évaluation	8
5.2. Principaux critères éliminatoires.....	8
5.3. Procédure de sélection du prestataire.....	8
6. CONTENU DES OFFRES.....	9
6.1. Constitution du dossier Administratif.....	9
6.2. Contenu de l'offre technique	9
6.3. Contenu de l'offre financière	9

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

1.1. Présentation de la BVMAC

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), est investie, à titre exclusif, de la mission de service public d'organisation, d'animation et de gestion du Marché Financier Régionale. Elle assure les fonctions d'entreprise de marché.

Société de droit privé constituée sous la forme de « Société Anonyme », elle est soumise aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et surtout aussi aux Règles du Marché Financier Régionale supervisé par son Régulateur, la COSUMAF.

La BVMAC se donne pour vision d'être la première source de financement des économies de la sous-région CEMAC. Elle se propose de mettre en œuvre les actions stratégiques qui vont lui permettre d'atteindre ses objectifs à travers l'accomplissement de ses principales missions qui sont :

- Organiser l'inscription et la cotation des valeurs ;
- Assurer la publication des cours ;
- Promouvoir le développement du Marché.

La BVMAC dans le cadre de son activité souhaite mettre en place un site de réplication sur une localisation externe. Ce projet majeur pour la BVMAC et le milieu financier vise à offrir une meilleure résilience à cette institution.

C'est dans ce cadre que la BVMAC souhaite avoir une liaison spécialisée et dédié qui interconnectera le site primaire situé à Douala et le site de réplication situé à Yaoundé.

La BVMAC aimerait par ailleurs avoir une connectivité internet sur le site secondaire ceci afin de couvrir les besoins en connexion à notre infrastructure de repli des acteurs du marché financier.

1.2. Objectifs du projet

Ce projet vise à :

- A mettre en place l'infrastructure nécessaire pour la mise en place d'un réseau de réplication entre les 02 sites de la BVMAC ;
- Fournir à la BVMAC une liaison spécialisée et dédiée entre le site de Douala et le Site de Yaoundé ;
- Fournir à la BVMAC une connexion internet fiable et dédiée sur le site de réplication de Yaoundé.

2. DEFINITION DES TRAVAUX

Les travaux ici incluent les tâches suivantes :

1. Analyse des besoins
 - Visite de site pour évaluation du besoin et de la faisabilité.
 - Analyse du besoin et des contraintes.
2. Conception, installation & Intégration
 - Concevoir l'architecture de la liaison spécialisée
 - Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour le besoin demandé
 - Configurer et intégrer la nouvelle infrastructure à l'infrastructure existante ;
 - Mettre en place l'infrastructure de supervision de la nouvelle infrastructure ;
3. Tests et déploiement
 - Réalisation tous les tests nécessaires (connectivité, latence, basculement sur Liaison Backup, test de transfert...etc.) et d'intégration.
 - Suivi post-déploiement.

3. Spécifications Techniques

Dans l'optique de cette prestation, la BVMAC dans son étude a défini les spécifications techniques minimales ci-dessous.

3.1 – Spécifications Techniques minimales pour Liaison Spécialisée

LIAISON SPECIALISEE	
	Débit
Débit Montant	10mbps
Débit Descendant	10mbps
	Latence
Latence maximale attendu	Inferieur à 55ms
	Disponibilité
Niveau de service attendu	99,99% de disponibilité souhaitée
	Type de Liaison
Technologie	Technologie Optimale
Redondance	Redondance Obligatoire
	Service additionnels
QoS	Termes de QoS à définir
Sécurité	Sécurité Optimale souhaitée

3-2 - Spécifications techniques minimales pour connectivité internet

Connectivité Internet	
	Débit
Débit	3 mbps
	Latence
Latence maximale attendu	Inferieur à 120ms
	Disponibilité
Niveau de service attendu	99,99% de disponibilité souhaitée
	Type de Liaison
Technologie	Technologie Optimale
Redondance	Redondance souhaitée
	Service additionnels
QoS	Termes de QoS à définir
Sécurité	Sécurité Optimale souhaitée

Le prestataire dans son rôle devra détailler l'offre technique qu'il proposera à la BVMAC. Il devra être force de proposition pour permettre à la BVMAC d'avoir l'offre optimale par rapport à son besoin.

Le prestataire devra aussi fournir un contrat de prestation de service.

Ce contrat devra contenir entre autres les termes usuels lié au contrat de prestation de service et devra par ailleurs avoir les termes clairs sur :

- **SLA (Service Level Agreement)**
- **Pénalités**
- **Assistance technique**
- **Confidentialité**
- **La Supervision de la liaison**

3. METHODOLOGIE ET LIVRABLES

A chaque étape de l'avancée du projet, le prestataire fournira un livrable sous forme d'un rapport qui pourra être présenté lors d'une réunion si nécessaire.

3.1. Méthodologie et planification

Le prestataire devra rendre un plan de projet dans lequel :

- Les activités du projet sont bien identifiées et définies ;
- Les objectifs à atteindre et les indicateurs de performance sont identifiés et définis ;
- Les prérequis organisationnels et techniques sont précisés et détaillés ;
- Les risques de dysfonctionnement liés au projet sont identifiés et leur gravité évaluée ;
- Le calendrier de mise en œuvre est défini et les étapes de contrôle bien identifiées.

3.2. Livrables

Le prestataire dans le cadre de cet appel d'offre, devra fournir :

- Un cahier des charges et plan du projet ;
- Rapport des tests de performance ;
- Architecture très détaillée et succinct de l'infrastructure proposée ;
- Une documentation technique et guide utilisateur.

3.3. Garantie

Toutes les installations ainsi que la main d'œuvre et les déplacements du prestataire devront être garantis par ce dernier pour une durée d'au moins douze (12) mois à compter de la date de livraison définitive des travaux. En guise de garantie de la bonne exécution du marché et du recouvrement des sommes dont le prestataire serait reconnu débiteur au titre du marché, une retenue de 15% du montant du marché sera opérée par la BVMAC pendant toute la période de garantie. Néanmoins, le prestataire aura la faculté de solliciter une avance au début de la prestation, à condition de souscrire à un cautionnement auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance garantissant l'exécution de la prestation à due concurrence de l'avance versée par le Maître d'ouvrage. Le taux de cette avance sera défini d'accord parties.

3.4. Support & Assistance utilisateur

Afin de garantir une appropriation totale du système par les utilisateurs, le prestataire devra assurer un support fonctionnel et technique.

Le support pourrait inclure :

- Résolution d'incident ;
- Correctifs ;
- Mises à jour ;
- La formation des utilisateurs.

4. MODALITES DE SOUMISSION

4.1. Constitution des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimée en Fcfa. Afin de rendre sa réponse la plus lisible possible pour la BVMAC, le soumissionnaire devra présenter son offre en intégrant les éléments suivants :

- Dossier administratif
- Offre Technique
- Offre Financière
- Le contrat de prestation de service devant lié les 02 entités.

4.2. Transmission des offres

Les offres doivent être transmises au plus tard le **21/11/2024** en version numérique (de préférence en PDF) uniquement aux adresses électroniques suivantes : kn.nanadoum@bvmac.cm m.tsafack@bvmac.cm ; yc.adjayeno@bvmac.cm. Une copie physique sous pli fermé, portant le cachet du prestataire et la mention suivante : Une Offre pour **la mise en place d'une liaison spécialisée pour Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC)**, doit également être déposée au secrétariat de la BVMAC.

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de l'ouverture des offres. La BVMAC se réserve le droit de ne pas donner suite aux offres, s'il n'a pas obtenu de soumission qui lui paraisse acceptable ou pour toute autre raison.

Dans les circonstances exceptionnelles, la BVMAC peut solliciter le consentement des consultants à une prolongation du délai de validité.

5. MODALITES DE TRAITEMENT DES OFFRES

5.1. Critères d'évaluation

Les critères de sélection de cette offre sont présentés dans le tableau ci-après :

N.B : Les prestataires devront être en mesure de venir faire une présentation-démonstration de leur offre au siège de la BVMAC.

CRITERES	
1. Offre technique	
1.1.	Compréhension générale du cahier de charges
1.2.	Méthodologie, cohérence & Consistance de l'offre
1.3.	Qualité Équipe Projet (CV, Expérience, réalisations)
1.4.	Expérience prouvée dans des missions analogues
1.5.	Délais d'exécution
1.6.	Support et assistance utilisateur
2. Oral de présentation/démonstration de l'offre	
3. Offre financière	

5.2. Principaux critères éliminatoires

Les offres comportant l'un des défauts ci-dessous seront tout simplement **rejetées** :

- Dossier administratif ou technique incomplet ou non-conforme ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Offre technique ou financière incomplète.
- Une note inférieure à 20% sur la partie offre technique sera considérée comme éliminatoire et l'offre financière dudit prestataire ne fera pas l'objet d'une consultation.

5.3. Procédure de sélection du prestataire

La sélection du prestataire devant réaliser le projet se fera suivant les étapes ci-après :

Étape 1 : Lancement des demandes d'offres. Elle consiste à faire parvenir le cahier de charges aux différents prestataires présélectionnés.

Étape 2 : Réception. Elle consiste à réceptionner les offres (copies physiques et numériques) transmises par les prestataires conformément aux consignes spécifiées plus haut.

Étape 3 : Évaluation : Elle consiste à étudier les offres, débattre en comité interne et les classer par ordre de mérite selon les critères définis aux paragraphes 5.1 et 5.2.

Étape 4 : Délibération et Sélection : Elle consiste à choisir une offre ou une short-List d'offres parmi celles ayant obtenu les meilleures notes. A cette étape, le(s) soumissionnaire(s)

sélectionné(s) pourra/pourront être sollicité(s) pour un entretien ou pour un exposé de son/leur offre en présentiel ou en visioconférence.

Étape 5 : Contractualisation : Elle consiste à élaborer et signer le contrat avec le prestataire sélectionné. Cette phase partira d'une proposition de contrat faite par le prestataire au Maître d'ouvrage qui ensuite fera ses éventuelles contre-propositions avant la signature du contrat.

6. CONTENU DES OFFRES

6.1. Constitution du dossier Administratif

- Registre du commerce ;
- Carte de contribuable ;
- Attestation de non-faillite ;
- Attestation de domiciliation bancaire ;
- Plan de localisation ;
- Attestation de conformité fiscale ;
- Attestation de soumission à l'organisme de sécurité sociale d'un Etat de la CEMAC.

Toutes ces pièces doivent être à jour.

6.2. Contenu de l'offre technique

- Compréhension du besoin de la BVMAC ;
- Références du prestataire ;
- CV des consultants devant intervenir sur le projet ;
- Caractéristiques techniques de la solution proposée ;
- Planning des travaux ;
- Présenter les caractéristiques de la solution proposée ;
- Les délais d'exécution ne dépassant pas 20 jours dès réception de la commande ;
- Consultants Certifiés sur les technologies choisies seraient très bénéfiques.

6.3. Contenu de l'offre financière

- Détail du montant de la prestation pour toutes les composantes du projet ;
- Détails du montant estimatif des charges récurrentes annuelles de maintenance ;
- Détails le plus claires et détaillés de toutes les rubriques mentionnées dans l'offre.
- Modalités de paiement.

L'offre financière doit être impérativement **hors taxes et hors droit de douane**.